

13e ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAORDINAIRE)

GENEVE, SUISSE - AVRIL 1977

Résolution No 430

Il est décidé: " que, après avoir considéré les rapports des membres mentionnés dans la résolution No 429, le Conseil préparera une proposition et la fera circuler parmi les membres en vue de son approbation d'ici le 1 février 1978".